



PROCES-VERBAL SUCCINCT

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 juillet 2009

(article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRESIDENCE : Monsieur Claude MANCEAU

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MANCEAU - LEMOINE - EZAVIN HORNEBECK (*arrivée à 20h45*) - AUDOUIN - MARTEAU - BUCHER - BABIN - LUCE - VIRFEU - ARNOUX - LAURENT - TALON - BATTISTUTTA - LE FAUCHEUR - THUEUR - SAINT JALMES - ROUSIER - formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS : Mesdames et Messieurs ROUELLE - BOONE - GOUARDO - de SAINT POL - THEVENOT - ROBERT - ESTEVE - MAILLARD - TURC

Le Conseil Municipal,

Après avoir désigné Monsieur Marteau comme secrétaire de séance,

⇒ APPROUVE le procès verbal du 19 juin 2009

⇒ ATTRIBUE le marché de construction de la structure multi accueil aux entreprises suivantes

	Lot	Entreprise	Montant de l'offre en € HT
1	Gros œuvre, cloisons, doublages	SOMMA	735 000,00 €
2	Etanchéité	GAUTIER	79 376,31€
3	Charpente couverture	GAUTIER	49 823,18€
4	Menuiseries aluminium	A.S.F. SALLES & FILS	66 211,00€
5	Métallerie	M.D.S.	39 500,00€
6	Electricité	SEEB	133 777,20€
7	Chauffage, ventilation	VENTIL-GAZ SAS	254 500,00€
7bis	Plomberie		
8	Menuiserie bois	J.P.V.	191 562,50€
9	Carrelage	E.F.I.	13 611,14€
10	Sols souples	E.F.I.	57 000,00€
11	Peinture	DE SOUZA	28 315,18€
12	Faux plafonds	PROTHERM ISOLATION	22 746,35€
13	Espaces verts	F.P.E.	25 976,40€
14	Equipement de cuisine	R.C.I. GROUP	31 950,00€

- ⇒ AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre du marché de construction de la structure multi-accueil.
- ⇒ DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours chapitre 23

- ⇒ AUTORISE Madame le Maire à acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées B n° 399, 400, 401, 402, 403, 404, 413, 415, 416, 417, 419, 438, 439, 440, 448, 449, 451, 452, 454, 455, 456, 457, 458, 463, 464, 465, 468, 471, 472, 473, 1673, 1674, 1728 et ZC n°128 pour une surface totale de 30 095 m².
- ⇒ FIXE le montant de cette transaction à 116 468 €.
- ⇒ AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concrétisant cette acquisition.

- ⇒ AUTORISE Madame le Maire à renouveler la ligne de trésorerie
- ⇒ AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat s'y afférant avec l'organisme financier proposant les meilleures conditions.

Pour le maire absent
Le 1^{er} Adjoint
Claude MANCEAU